

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

— Audition, à huis clos, de M. Bernard Emié, directeur général de la sécurité extérieure, sur le projet de loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030.

Mercredi

12 avril 2023

Séance de 14 heures

Compte rendu n° 60

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

**Présidence
de M. Thomas
Gassilloud,
*président***



La séance est ouverte à quatorze heures cinq.

M. le président Thomas Gassilloud. Monsieur le directeur général de la sécurité extérieure, le Président de la République a annoncé une augmentation de près de 60 % des crédits consacrés au renseignement dans le cadre du projet de loi de programmation militaire 2024-2030. Parmi les six services du premier cercle, trois dépendent du ministère des armées : la DGSE, la direction du renseignement militaire (DRM) et la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Le rapport annexé au projet de LPM chiffre les besoins programmés pour le renseignement à 5 milliards d'euros sur la période, sans préciser davantage la répartition des crédits.

Les défis que doit relever la DGSE sont nombreux et importants. Vous devriez déménager dans un nouveau siège au Fort-Neuf de Vincennes en 2028 ; vous devez également poursuivre une politique de recrutement ambitieuse. Je pense aussi à la montée en puissance sur la cybersécurité.

Par ailleurs, quatre articles normatifs contenus dans le projet de LPM sont placés sous le signe du renseignement et de la contre-ingérence. En quoi l'adoption de ces articles devrait-elle faciliter les missions de la DGSE ?

M. Bernard Émié, directeur général de la sécurité extérieure. La DGSE est le seul service secret spécial de la France, l'héritier du combat clandestin de la France libre ; c'est un service républicain et démocratique attaché avant tout à maintenir l'indépendance et la souveraineté nationales. Il est devenu l'une des clés de l'autonomie stratégique de ce pays grâce aux investissements matériels et humains voulus depuis plusieurs années par nos autorités et votés par le Parlement.

Le Président de la République, lors de ses vœux aux armées le 20 janvier 2023, a clairement rappelé que la précédente LPM, pour les années 2019 à 2025, avait été parfaitement exécutée. Elle visait à réparer les armées, à sortir de la logique de pénurie et à leur redonner le souffle, les leviers d'action ainsi que les moyens dont elles ont besoin. La nouvelle loi de programmation militaire devra, elle, transformer les armées.

L'un des axes majeurs de cette transformation, c'est la consolidation du cœur de notre souveraineté. Des capacités accrues de renseignement doivent permettre d'anticiper les crises ou les menaces et ainsi offrir à nos armées une autonomie de décision et d'action. Le Président de la République réaffirme ainsi que le renseignement constitue l'une des grandes fonctions stratégiques de la souveraineté.

Ces capacités sont critiques dans notre équation stratégique internationale. Les livres blancs de la défense et de la sécurité nationale, en 2008 puis en 2013, comme les revues stratégiques nationales de 2017 et de 2022 l'ont tous dit : le renseignement est l'une des clefs de l'autonomie de la France, de sa souveraineté et de son influence dans le monde.

À l'image de ce qui s'est passé chez nos alliés anglo-saxons, c'est une fonction qui s'est professionnalisée et renforcée depuis plusieurs années.

Les capacités très particulières de la DGSE apparaissent depuis plusieurs années comme toujours plus nécessaires à nos décideurs dans un monde marqué par des guerres hybrides. La DGSE peut agir là où les moyens conventionnels de l'État ne peuvent pas opérer, dans un environnement généralement non permissif, souvent hostile et dans la plupart des cas sans autre appui que celui qu'elle peut elle-même fournir à ses agents. Nous sommes le seul service spécial et secret de la communauté du renseignement : certaines de nos actions ne peuvent pas être assumées, ne peuvent pas être revendiquées, ne peuvent pas être imputées à l'État. Cela nous différencie de tous les autres services de renseignement : nous avons la responsabilité de l'action secrète de l'État, ce qui est de plus en plus difficile dans un monde qui promeut la transparence comme une valeur en soi.

Nous disposons pour accomplir ces missions d'une organisation unique, d'un modèle dit « intégré » qui regroupe sous une seule autorité une combinaison de moyens clandestins de recueil de renseignements. Ces moyens sont à la fois humains – la recherche de sources –, techniques – les interceptions sous toutes leurs formes – et opérationnels – les capacités d'entrave. Nous pouvons ainsi agir en fonction des orientations que nous recevons.

Nous sommes aussi prestataires de services pour toute la communauté du renseignement. Nous sommes notamment le chef de file du renseignement d'origine électromagnétique, autrement dit le *senior sigint* de la communauté du renseignement, et c'est dans ce domaine que nos capacités sont principalement utilisées. Cela représente un gros tiers de nos budgets. Si j'étais prétentieux, je dirais que la DGSE est une petite NSA, l'Agence nationale de sécurité des États-Unis, ou une petite GCHQ, son équivalent britannique : depuis les années Chirac et Jospin, la France a choisi un modèle intégré au sein de la DGSE. Quand vous votez des crédits à la DGSE, c'est donc l'ensemble de la communauté du renseignement qui en bénéficie.

Notre place s'est renforcée, ces dernières années, au sein de nos institutions. Nous avons connu une profonde transformation de nos moyens, de nos missions, de notre organisation. L'État a voulu développer ses capacités clandestines uniques de renseignement et d'action pour renforcer notre autonomie stratégique.

Cette transformation a été rendue possible par l'augmentation des moyens votés dans les précédentes lois de programmation militaire. La prochaine LPM poursuivra ces efforts, qui seront ainsi continus et cohérents.

Quatre objectifs nous étaient assignés dans la LPM 2019-2025. Le premier était d'investir davantage dans le cyberspace, front stratégique majeur sur lequel nos capacités restaient très inférieures à celles de nos principaux partenaires étrangers. C'est largement fait, mais il faut poursuivre. Le deuxième était de préserver notre autonomie technique au profit de l'ensemble de la communauté du renseignement, dans un monde où les technologies connaissent un développement exponentiel : c'est une véritable muraille, complexe à appréhender. Nous devons être la locomotive technologique de la communauté du renseignement. Le troisième était de renforcer le renseignement stratégique, particulièrement dans les domaines identifiés comme prioritaires du contre-terrorisme, de l'anticipation géopolitique, de l'économie ou encore de la lutte contre l'immigration irrégulière. Le quatrième était de consolider la résilience du service, ce qui impliquait notamment de nous doter enfin d'infrastructures dignes d'un service de renseignement du XXI^e siècle.

Dans cette optique, la DGSE a bénéficié d'une forte augmentation de ses effectifs et a pu renforcer les domaines du traitement des données collectées, de la recherche humaine et du domaine cyberstratégique. La LPM 2019-2025 prévoyait un renfort de 772 emplois équivalents temps plein (ETP), auxquels est venu s'ajouter 360 ETP pour renforcer nos capacités cyber. Ces actualisations de la trajectoire initiale ont ainsi porté l'effort à 1038 effectifs supplémentaires sur l'ensemble de la période.

La DGSE, qui comptait, hors service action, 4 400 agents en 2008, en compte près de 6 000 aujourd'hui. À titre de comparaison, le MI6 britannique et le GCHQ comptent bien davantage d'agents, à périmètre identique. C'est un choix politique, opéré par les gouvernements successifs. Je considère que les moyens dont nous disposons nous permettent d'accomplir nos missions.

La DGSE a bénéficié d'une dotation élevée dans la LPM 2019-2025. La moyenne actuelle des crédits sur cette période a augmenté d'environ 69 % par rapport à la LPM 2014-2018 – je mets pour le moment de côté le projet de nouveau siège. La ressource totale doit s'élever à 3 milliards d'euros pour les années 2019 à 2025 ; le budget de la DGSE est passé de 310 millions par an en moyenne à 420 millions. La loi de programmation toujours en vigueur prévoit un montant de 590 millions en 2025. En 2023, la ressource allouée par la LFI s'élève à 440 millions d'euros en autorisations d'engagement et 417 millions en crédits de paiement (hors projet du nouveau siège).

Ce budget nous a permis d'appliquer une stratégie immobilière exigeante. Nous avons en permanence sur nos implantations des projets de construction de bâtiments tertiaires. Nous avons également anticipé la prise en compte du projet de nouveau siège au Fort-Neuf de Vincennes, annoncé par le chef de l'État le 6 mai 2021 lors d'une visite au Service.

Ce projet vise, je l'ai dit, à nous doter d'infrastructures dignes du XXI^e siècle. Il s'agit de construire un ensemble immobilier d'environ 160 000 mètres carrés de surface de plancher, essentiellement des espaces tertiaires. Nous pourrions ainsi accueillir plus de 5 500 postes de travail, ainsi que les équipements nécessaires aux missions du Service et à la vie des agents ; nous accueillerons aussi des collègues des autres services de renseignement, dans le cadre de plateaux techniques. Nous serons de cette façon mieux connectés les uns avec les autres. Ce n'est donc pas seulement un projet immobilier mais un bâtiment qui nous permettra de mieux travailler, selon un nouveau modèle de fonctionnement, mis en place depuis la fin de l'année 2022. J'en dirai un mot tout à l'heure : le service s'est réformé, réorganisé.

Le cahier des charges impose une grande modularité des espaces de travail, qui seront adaptés à l'agilité de notre organisation. Nous pourrions rapprocher les équipes chargées du recueil et de l'exploitation du renseignement humain et de l'analyse ; ces synergies nous permettront de démultiplier notre efficacité.

En ces temps où le contre-espionnage revient au premier plan et où la menace terroriste n'a pas disparu, ce qui fait du service une cible évidente, nous disposerons aussi d'une emprise sécurisée selon les standards les plus exigeants.

Ce projet est structurant pour porter le renseignement français en 2050 au niveau où nous voulons le voir. C'est toute la fonction renseignement qui en sera améliorée, au profit

des services relevant du ministère des Armées d'abord, de toute la communauté du renseignement ensuite.

Ce projet a bénéficié de l'inscription de 1,1 milliard d'euros en loi de finances pour 2021. Le projet de LPM 2024-2030 devrait permettre de sanctuariser ce projet de nouveau siège, qui est un signal majeur de la confiance que nous accordons à la nation.

Nous serons, naturellement, très vigilants sur l'évolution des coûts, car les intrants augmentent et l'inflation est là. Le moment venu, nous devons négocier de façon très dure avec les entreprises concernées pour faire en sorte que « l'édredon rentre dans la valise », pour reprendre l'expression de notre ministre.

L'exécution de la LPM actualisée nous a permis de poursuivre la transformation du service ; l'ensemble des crédits accordés annuellement ont été parfaitement et strictement consommés, hormis le report des crédits du nouveau siège.

Nous menons une politique active de recrutement, en nous adaptant constamment au marché de l'emploi. Nous obtenons de bons résultats : j'ai dix candidats pour un poste ouvert au concours d'attaché de la DGSE. Le niveau des agents qui présentent ce concours est en outre très élevé.

Nous menons pour cela une politique active de communication, bien au-delà du *Bureau des légendes* – même si j'admets que Malotru est pour nous un VRP extraordinaire. Nous disposons enfin d'un site internet moderne et attractif, qui n'est plus figé dans une image institutionnelle anachronique. Nous menons des campagnes de recrutement sur des réseaux sociaux professionnels, là où vont les jeunes et pas les vieux. Le directeur technique et de l'innovation passe beaucoup de temps dans les écoles d'ingénieur et les salons, pour créer de l'attractivité. Ces efforts portent : nous réussissons à recruter ceux que nous voulons attirer, notamment des spécialistes cyber, des jeunes, des geeks.

Pour faire face à la concurrence sur le marché de l'emploi, une campagne d'augmentation des salaires des contractuels, notamment dans les domaines techniques et cyber, a été réalisée en 2022. Je rends hommage à Florence Parly, qui s'est engagée sur ce sujet. Je rends hommage aussi à Sébastien Lecornu, qui entend amplifier cette politique pour fidéliser nos agents. Le ministère des armées appliquera au recrutement la grille des salaires établie par la direction interministérielle du numérique (Dinum). Nous aurons une seconde phase d'augmentation en 2023 pour le domaine du numérique.

Eu égard à la spécificité des postes concernés, les recrutements de civils se font après des recherches ciblées. Nous prenons des stagiaires uniquement dans le domaine technique, nous les choisissons de façon très précise. Nous recrutons une centaine d'étudiants en école d'ingénieur par an. Je l'ai dit, nous allons dans les écoles — et dans les salons — Vivatech, La Fabrique défense, European Cyberweek. Nous recrutons aussi beaucoup en ligne, sur LinkedIn, JobTeaser, Welcome to the Jungle...

En matière militaire, nous nous sommes adaptés aux fortes tensions sur certaines spécialités. Dans le domaine de l'imagerie ou de la cyber, c'est la jungle ! Nous recrutons aussi des profils aguerris et des spécialistes de langues étrangères. Nous devons nous battre pour une ressource qui est malheureusement de plus en plus rare car très complexe à fournir.

La LPM 2019-2025, qui s'applique encore, prévoit un bond capacitair major pour le Service ; nous sommes en train de réussir. C'est une obsession pour moi : ne pas décrocher du peloton de tête, rester dans la course des grands services de renseignement de la planète et ainsi préserver notre autonomie. Ce doit être notre ambition.

Je ne peux pas détailler ici le bilan opérationnel du service. Certains d'entre vous le connaissent néanmoins et savent tout ce que permettent les moyens que vous votez.

Je salue la mobilisation sans relâche des hommes et des femmes du Service pour protéger la souveraineté de la France, pour lutter contre le terrorisme, en particulier au Sahel et au Levant, pour nous protéger des menaces qui pourraient revenir sur notre territoire. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024 constitueront une priorité pour toute la communauté du renseignement. Nous contribuons également à la contre-prolifération ; notre expertise nationale est confirmée. Nous agissons aussi en matière de sécurité économique, afin de nous défendre contre les agressions, contre un espionnage de plus en plus agressif et contre les pillages technologiques dans nos laboratoires. C'est un travail mené la main dans la main avec nos cousins de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et de la DRSD.

Nous nous intéressons à l'Afrique, au monde arabe, à l'Europe, et de plus en plus à la zone indo-pacifique, où se trouvent certains de nos départements et collectivités d'outre-mer : le Gouvernement en fait une priorité.

Dans le domaine cyber, la maturité a été atteinte ces cinq dernières années. Grâce à une montée en puissance spectaculaire, nous avons remporté des succès majeurs.

Je pourrais mentionner le contre-espionnage. Le lien avec la DGSI est permanent. Nous avons là aussi remporté des succès majeurs.

Nous luttons aussi contre l'immigration clandestine. La DGSE s'est vu confier la coordination de l'action des services de renseignement pour repérer ces activités à l'extérieur du territoire. Nous identifions réseaux et trafiquants.

Il faut mesurer l'importance du bond en avant réalisé dans le domaine de la cyber, en parfaite coordination avec les armées. Nous avons vraiment changé de monde ! Nous sommes montés en puissance dans ce domaine, en soutien à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et au Centre de coordination des crises cyber (C4) qui, sous l'égide du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, assure la protection de notre pays. Nous avons également développé une capacité souveraine d'imputation de l'attaque informatique. C'est nous, DGSE, qui au sein de l'État repérons d'où viennent les attaques cyber. L'attribution publique est en revanche une décision d'ordre politique. Nous caractérisons ; le politique décide.

Au service de toute la communauté du renseignement, nous assurons le maintien de l'état de l'art technologique, et nous développons trois grands programmes mutualisés historiques. Cela concerne d'abord toutes les installations destinées à la cryptologie, qui ont fait l'objet d'investissements importants. Nous développons ensuite les installations destinées au traitement des données. Nous élaborons enfin le dispositif technique de surveillance internationale.

Des travaux innovants et exploratoires dans plusieurs domaines de rupture ont été lancés pour préparer la DGSE à exploiter pleinement les nouvelles technologies au profit de ses missions, le tout en partenariat avec l'Agence de l'innovation de défense (AID).

Cette croissance a nécessité des adaptations et une réorganisation. Le Service a été réformé par les textes signés à l'été 2022, et entrés en vigueur le 2 novembre 2022. Du modèle en silos mis en place par Claude Silberzahn en 1989, nous sommes passés à une organisation dans laquelle les capacités sont au service des missions. Cette réforme fonctionne bien. Cette réforme donnera sa pleine mesure grâce au nouveau siège du Fort-Neuf.

Face à l'accumulation des menaces, la future LPM doit permettre la poursuite de la montée en puissance des capacités de la DGSE pour affirmer l'autonomie stratégique de notre pays dans l'évaluation des crises comme pour protéger et renforcer notre souveraineté politique – nos jugements doivent être indépendants – économique – nous devons lutter contre les pillages et promouvoir nos intérêts –, technique et technologique.

Le Service connaît des évolutions majeures de ses missions historiques. Nous allons continuer de nous investir dans les nouvelles zones de rivalité stratégique : l'Europe continentale, notamment la Russie et l'Europe orientale où nous devons réinvestir ; l'Indo-Pacifique, zones d'intérêt majeur. Nous n'oublions pas nos « clients traditionnels », car nous sommes très attendus sur l'Afrique du Nord, sur l'Afrique subsaharienne, sur le Proche et le Moyen-Orient. Nous ne laissons pas de côté nos thématiques traditionnelles, comme le contre-terrorisme – ce que vous attendez d'abord des services de renseignement, c'est qu'il n'y ait pas d'attentat sur le territoire français – ou la contre-prolifération.

Ces défis imposent au Service de maintenir à niveau nos capacités de renseignement actuelles, et d'abord les grands programmes techniques mutualisés, mais aussi de renforcer nos équipes et nos ressources en matière de systèmes d'information et de communication, de renforcer notre souplesse pour réorienter nos capteurs et nos ressources en fonction des priorités qui nous sont fixées par les autorités.

Nous devons également diversifier nos accès humains et techniques. Dans le domaine du renseignement humain, nous devons préserver la capacité de clandestinité de la DGSE. Mon métier, c'est de recruter des sources : cela ne peut se faire que de manière clandestine. Face à la généralisation de la biométrie et des technologies de surveillance, c'est de plus en plus compliqué. Nous devons continuer à diversifier nos accès techniques, et contourner les murailles numériques mises en place par la Russie et la Chine qui investissent des moyens gigantesques dans la protection de leurs systèmes. En Chine, le service homologue de la DGSE emploie plusieurs centaines de milliers de personnes... Je ne souhaite rien de tel pour la France, mais je cite ce chiffre pour vous donner une idée des capacités dont se dotent certains pays.

Nous devons enfin renforcer nos capacités d'action et d'influence. Nous sommes attendus pour entraver les adversaires de la France et pour déjouer les manœuvres hybrides, les attaques informatiques, les manœuvres d'influence. La manipulation de l'information, en particulier, et les opérations de déstabilisation menées en ce domaine par des structures comme Wagner, constituent un sujet de plus en plus brûlant. Nous devons donc industrialiser nos capacités d'action clandestine, en particulier dans l'espace numérique.

Le projet de LPM pour les années 2024 à 2030 prévoit des dépenses élevées. Le chef de l'État a indiqué vouloir perfectionner nos capacités de renseignement pour mieux identifier, comprendre, analyser et attribuer des activités déstabilisatrices. Lorsque vous l'avez entendu le 5 avril, le ministre des armées l'a dit : « Cette stratégie de souveraineté est clé pour garantir l'autonomie de notre compréhension du monde, nécessaire à une diplomatie éclairée. » C'est pourquoi le Gouvernement prévoit une augmentation de près de 60 % des crédits alloués au renseignement ; les crédits de la DGSE devraient en particulier augmenter de manière significative, puisque les crédits alloués s'élèvent à environ 5 milliards d'euros – contre 3,5 milliards pour la précédente LPM. C'est là un sérieux bond capacitaire.

Grâce à ces ressources, nous pourrions disposer de capacités d'exploitation renouvelées et industrialiser nos outils d'investigation numérique. Nous entendons également poursuivre la transformation des services, en travaillant sur les projets d'infrastructures ambitieux dont je vous ai parlé, sur le fonctionnement interne et sur le dispositif de traitement des données de masse. Nous devons renforcer la mutualisation des outils et des ressources. Enfin, les capacités humaines de recherche technique et de traitement des sources, d'exploitation du renseignement ou d'action nécessitent une ressource qualifiée, avec le problème du recrutement et de la fidélisation.

Le Président de la République a également souligné l'importance vitale de l'aspect cyber, dans la continuité du discours de Toulon du 9 novembre 2022, qui rendait publique la revue nationale stratégique et annonçait la volonté de la France de disposer, dans les cinq ans, d'une cyberdéfense « de tout premier rang mondial ».

Le service bénéficiera aussi des montants prévus pour certains autres budgets que vous a présentés M. Lecornu, dans le cadre des synergies internes et des coopérations permanentes au sein du ministère des armées. Nous allons ainsi participer aux objectifs cyber, pour lesquels le budget prévu s'élève à 4 milliards d'euros : nous voulons une cyberdéfense de premier plan, robuste, crédible face à nos compétiteurs stratégiques, et apte à assurer dans la durée la résilience des activités critiques du ministère et l'interopérabilité avec nos alliés. La diversification des modes d'action permettra aussi de s'adapter aux évolutions technologiques.

Nos grandes priorités, vous l'avez compris, sont simples : éviter le décrochage et rester dans la course des meilleurs services de renseignement, ce que nous permettent les budgets prévus dans le projet de LPM ; accroître nos capacités au profit de la communauté du renseignement ; poursuivre l'évolution de notre organisation et déménager à Vincennes.

Je n'ai pas le temps de revenir sur les grands programmes techniques, mais j'insiste sur l'importance des investissements techniques, et notamment cyber.

Je terminerai par quelques mots sur le volet normatif. À la demande du service, le projet de LPM prévoit une modification du code de procédure pénale afin de permettre la communication par l'autorité judiciaire aux services spécialisés de renseignement des éléments d'une procédure recueillis dans le cadre d'une enquête ouverte pour crime de guerre ou crime contre l'humanité. Nous pouvons participer à la caractérisation de tels crimes. Nous pourrions aussi, sur ces sujets, échanger avec les services étrangers. Nous pourrions ainsi unifier le régime applicable à la communication d'informations par le parquet national

antiterroriste – des possibilités sont déjà ouvertes en matière de terrorisme, et ce mécanisme fonctionne très bien.

D'autres mesures plus transversales sont également importantes pour le Service, notamment la disposition qui garantit la prise en compte des intérêts fondamentaux de la nation en cas d'activité privée en rapport avec une puissance étrangère, ce qui nous permettra d'empêcher des sociétés étrangères de recruter des anciens militaires français, grâce à un système d'autorisation préalable par le ministère des armées.

L'article 19 du projet de loi autorise les services de renseignement à accéder au casier judiciaire au titre des enquêtes administratives de sécurité.

L'article 22 protège l'anonymat des anciens agents des services de renseignement dans le cadre des procédures judiciaires.

Nos objectifs sont donc clairs : être les meilleurs possible pour renseigner au mieux nos autorités, et demeurer au premier rang des grands services occidentaux. Je le dis sans forfanterie : la DGSE est pour des services comme la CIA, le MI6, le BND ou le Mossad le partenaire stratégique évident dans l'Union européenne. Nous devons aussi contribuer à détecter des menaces qui pourraient peser sur notre pays avant la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. La future loi de programmation doit enfin nous permettre d'affirmer notre souveraineté dans tous les domaines et de compter d'abord sur nos propres forces, dans un monde où nous avons des alliés et des partenaires, mais pas d'amis. Il nous faut donc être autonomes. La réforme du Service, qui nous permet d'être plus efficaces, et la perspective de s'installer dans de nouveaux locaux modernes et adaptés nous permettront, j'en suis convaincu, d'exécuter les missions exigeantes et exaltantes qui nous sont confiées par nos plus hautes autorités.

M. le président Thomas Gassilloud. Avant d'en venir aux orateurs des groupes, je cède la parole à M. Jean-Michel Jacques qui est rapporteur du projet de LPM.

M. Jean-Michel Jacques, rapporteur. Le projet de LPM consacre 5 milliards d'euros au renseignement, mais aussi 4 milliards au cyber, 6 milliards à l'espace, 8 milliards au numérique et 10 milliards à l'innovation, autant de moyens dont bénéficieront indirectement les services pour rester parmi les meilleurs. Héritière de Jean Moulin mais aussi du général de Gaulle, la DGSE, par sa liberté d'action et d'analyse, garantit l'autonomie de notre pays.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le projet de transformation des métiers qu'accompagne le déménagement au Fort-Neuf de Vincennes en 2028 ?

M. Bernard Émié. En effet, dans le cadre de la coopération avec le ministère des armées, nous profiterons d'autres crédits que ceux dédiés spécifiquement au renseignement.

Aujourd'hui, nos locaux sont situés, d'un côté du boulevard Mortier, dans ceux du premier régiment du train, de l'autre, dans un camp d'internement qui a accueilli des femmes juives mais aussi des Républicains espagnols pendant la seconde guerre mondiale. Malgré les efforts pour les optimiser au fil des ans, ils ne sont pas du tout fonctionnels. Ils ne sont pas adaptés au travail en synergie et ne sont guère attractifs pour les jeunes générations. Les effectifs étant passés de 3 000 à 6 000 et bientôt 7 000, nous sommes particulièrement à

l'étroit. Il était indispensable de trouver de nouveaux locaux pour améliorer nos capacités d'accueil pour les nouvelles générations ainsi que pour optimiser le travail avec les autres services – en particulier avec la DRM, la DRSD, la DGSI, Tracfin et la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) qui ont des agents sur le terrain – mais aussi entre les services à l'intérieur de la maison.

À ces mêmes fins, nous avons procédé à une réorganisation : les directions en silos – direction du renseignement, direction des opérations, direction de la stratégie – ont été transformées en centres de missions, à la fois thématiques et géographiques.

M. Lionel Royer-Perreaut (RE). Je vous remercie d'avoir confirmé que le projet de LPM représente un bond capacitaire pour les services de renseignement.

Les crédits dédiés aux personnels dans le projet de LPM sont-ils à la hauteur de l'ambition de la DGSE ?

Le projet de LPM vise à renforcer notre résilience et à faciliter les activités de contre-ingérence de nos services. Vous paraît-il de nature à répondre à la menace de guerre hybride ?

M. Bernard Émié. L'arbitrage sur les effectifs n'ayant pas encore eu lieu, je ne suis pas en mesure de vous donner des chiffres. Au sein du ministère des armées, la DGSE est le Petit Poucet... Je suis confiant dans notre capacité à obtenir des effectifs supplémentaires au terme des négociations internes. Ils sont indispensables pour poursuivre la montée en puissance, en particulier dans le domaine cyber. De même, puisque nos ambitions mondiales ont été rehaussées, j'ai besoin de redéployer des postes et d'en ouvrir dans le monde entier pour répondre aux sollicitations.

En matière de contre-ingérence, sujet majeur, nous optimisons l'effort de l'État à travers ses différentes agences. Le contre-espionnage est une fonction essentielle de la DGSE en France comme dans les postes à l'étranger. C'est à elle qu'il appartient d'identifier les tentatives d'ingérences dans nos services publics à l'étranger, nos implantations ou nos grandes entreprises. Les moyens envisagés nous permettront d'accomplir notre mission. Je suis un haut fonctionnaire réaliste ; je n'ignore pas que des arbitrages doivent être faits. Les moyens alloués au renseignement que vous voterez le moment venu, je l'espère, nous permettront de rester dans la course.

M. Laurent Jacobelli (RN). Vous avez fait état des nouvelles menaces dans le domaine cyber et des moyens humains et financiers que prévoit le projet de LPM pour l'endiguer. S'agissant de deux autres modes de renseignement – ce que j'appellerai le renseignement « à la papa », qui privilégie les actions sur le terrain, d'une part, et les opérations spéciales, d'autre part –, quelle est votre stratégie ?

M. Bernard Émié. Le cyber est une menace majeure. La riposte est une arme essentielle à la disposition de l'exécutif. Mais le cyber est aussi un objectif stratégique du renseignement.

Le renseignement « à la papa » est fondamental. Nous devons continuer à recruter des sources en plus grand nombre : la source humaine reste essentielle, tout ne procède pas de la technique. Pour cela, il faut jouer sur les ressorts basiques et immuables de l'individu. Nous

devons aussi faire évoluer nos méthodes et investir les réseaux sociaux. Ma stratégie consiste donc à renouveler et à élargir le vivier des sources du service.

Les opérations spéciales, par construction, je n'en parle pas beaucoup, mais elles existent. Les moyens qui nous sont donnés sont importants. Il est crucial pour moi que, dans le cadre du budget des armées, les vecteurs qui intéressent notre service soient entretenus, adaptés et renouvelés – je le fais valoir dans les discussions internes. J'ai besoin de C-130, d'hélicoptères, de bateaux, etc. d'autant que la zone grise dans laquelle j'opère ne cesse de s'étendre.

Nous serons en mesure de répondre aux commandes, nombreuses, de l'exécutif.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NUPES). Dans quelle mesure le trou d'air que nous connaissons dans notre accès souverain à l'espace affecte-t-il votre service ?

Les 5 milliards de crédits pour le renseignement n'iront pas intégralement à la DGSE. Pouvez-vous préciser la ventilation des crédits ?

Pouvez-vous nous indiquer le nombre de postes que vous demandez dans les arbitrages à venir ? L'Assemblée nationale pourra peut-être vous soutenir.

Plusieurs affaires portant atteinte à la souveraineté économique de notre pays ont émaillé l'actualité, la dernière en date concernant la société Segault. Leur nombre a-t-il augmenté d'après vos informations ?

Quel regard portez-vous sur le grand banditisme et la criminalité financière, et sur la menace qu'ils font peser sur la souveraineté de certains États ? Je pense aux Pays-Bas et à la Belgique qui ont pris conscience récemment de la gravité de leur situation.

M. Bernard Émié. Je cède la parole au directeur technique pour plus de précisions sur l'espace.

M. le directeur technique et de l'innovation. Le trou d'air dans le lancement des satellites n'affecte pas encore les capacités de renseignement. Il est indispensable de conserver une souveraineté, française ou européenne, sur les lanceurs dont nous aurons besoin pour déployer, sans risque de manipulation, de nouvelles constellations satellitaires.

M. Bernard Émié. Je reste flou sur les crédits car les arbitrages ne sont pas tout à fait finalisés. Toutefois, j'ai des raisons de penser que je peux obtenir un budget tangentant les 5 milliards d'euros. Je n'oublie pas mes cousins de la DRM et de la DRSD dont le budget a augmenté de 60 %. La DGSE profitera aussi des crédits alloués par le projet de LPM dans d'autres domaines.

Le charme de la DGSE, c'est qu'elle recrute avec beaucoup de professionnalisme. Lorsque j'annonce au ministre le recrutement de 500 personnes, je tiens parole, donc je suis crédible. Je demande car je saurai faire grâce aux équipes. Il me reste des personnels à recruter au titre de 2023 dans le cadre de la queue de comète de la précédente LPM. Nous le faisons en suivant des procédures lourdes : on n'entre pas à la DGSE comme à la sécurité sociale. Les vérifications de sécurité prennent des mois.

Je n'ai pas d'éléments spécifiques sur le cas de la société Ségault.

La délinquance financière n'est pas le terrain de chasse de la DGSE. C'est celui de Tracfin, un service qui est monté en puissance remarquablement au cours des dernières années et avec lequel nous travaillons très bien. La DGSE intervient aussi dans la lutte contre le trafic de drogue ou le trafic d'êtres humains dans la mesure où elle dispose de renseignements importants sur les filières et les passeurs. Elle contribue à nombre d'arrestations.

M. Jean-Louis Thiériot (LR). Pour éviter un décrochage par rapport à nos partenaires, l'une des clés est la capacité à recruter les meilleurs. Hélas, on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre. Même si on ne rejoint pas la DGSE pour l'argent, cela contribue aussi à la sérénité et à l'attractivité... Comment se situent les salaires de nos agents par rapport à nos partenaires ? Outre les rémunérations, disposez-vous des outils juridiques pour vous attacher les meilleurs ? Des ajustements législatifs sont-ils nécessaires dans ce domaine ?

Sommes-nous équipés en technologies souveraines ? Comment faire en sorte que les pépites technologiques restent dans notre giron ?

M. Bernard Émié. Oui, nous disposons des outils juridiques mais nous devons faire avec les contraintes propres à l'écosystème français que sont notamment les règles de la fonction publique ou l'encadrement des rémunérations. Florence Parly et Sébastien Lecornu ont fait beaucoup d'efforts pour améliorer notre attractivité mais vous avez raison, on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre.

Je peux compter sur une batterie impressionnante de spécialistes des mathématiques, de normaliens, de polytechniciens. Le niveau des officiers de la DGSE est supérieur à la moyenne, comme l'illustre leur taux de réussite à l'École de guerre. La qualité des agents du service est exceptionnelle.

S'agissant des rémunérations, les agents français sont moins bien payés que les Britanniques ou les Américains.

Nous réussissons à recruter les techniciens en début de carrière parce que nous sommes encore compétitifs. Mais dès qu'ils ont cinq ans d'expérience, dès qu'ils se fiancent et veulent acheter un appartement, cela devient très compliqué. Nous sommes confrontés à l'érosion de notre attractivité, en particulier en région parisienne où le coût de la vie est horriblement élevé, et nous ne sommes pas en mesure de proposer une offre alternative en province. C'est un motif d'inquiétude très sérieux.

En ce qui concerne d'éventuels ajustements législatifs, je laisserai la parole au directeur de l'administration. Sachez que nous manœuvrons au mieux pour garder une main-d'œuvre rare.

M. le directeur de l'administration. Nous disposons des outils juridiques nécessaires. Nous parvenons à transposer à nos corps les textes régissant la fonction publique. Pour les contractuels, nous nous appuyons sur des dispositifs réglementaires propres. Notre

souci n'est donc pas juridique, il concerne les rémunérations et notre capacité à suivre l'évolution du marché.

M. le directeur technique et de l'innovation. Nous réussissons à conserver des capacités souveraines, soit en interne, soit en faisant appel à des industriels français voire européens, mais c'est un défi quotidien.

Je prends l'exemple de l'intelligence artificielle : si nous voulons rester maîtres des briques technologiques et garantir notre autonomie, nous devons investir et nous appuyer sur des start-up françaises et soutenir leur croissance.

M. Bernard Émié. La difficulté pour la DGSE est de conserver une part suffisante de militaires dans ses rangs. Lorsque j'ai pris mes fonctions, les militaires représentaient 25 % des effectifs, ils ne sont plus que 20 % aujourd'hui car les armées ne parviennent pas à mettre à notre disposition des personnels, non par manque de volonté mais par absence de ressources. Compte tenu de la hausse des effectifs, même si l'armée a maintenu son effort en valeur absolue, la composante militaire de la DGSE baisse. C'est un sujet de préoccupation car le service fait partie du ministère des armées. Nous devons absolument veiller collectivement à ne pas passer sous la barre des 20 % de militaires.

M. Vincent Bru (Dem). Le projet de LPM accorde 2 milliards d'euros aux forces spéciales. En opérations extérieures (Opex), les échanges entre les forces spéciales et la DGSE permettent de faire progresser nos forces grâce aux échanges de renseignements. Compte tenu de la multiplication des espaces de conflictualité, quelles relations envisagez-vous avec les forces spéciales ?

M. Bernard Émié. Les forces spéciales assument leurs actions, elles ne sont pas clandestines, donc c'est un autre monde. Que nous formions un nageur de combat de manière coordonnée, cela se conçoit mais ce sont bien deux mondes complètement différents. En zone de guerre cependant, les forces spéciales interviennent sur la base du renseignement que fournit la DGSE. La relation est forte et intime – souvent d'anciens membres des forces spéciales intègrent la DGSE –, la coordination est optimisée, les métiers et les savoir-faire sont cousins mais il y a une ligne de séparation très claire entre les missions des forces spéciales et celles de la DGSE. Les unes peuvent être assumées, les autres non et elles ont lieu sur des théâtres totalement différents.

Mme Mélanie Thomin (SOC). La réforme annoncée a pour but de décroiser le Service et d'accroître son efficacité dans l'anticipation et le traitement des menaces. Comment se traduit-elle dans le projet de LPM ? Comment assurer le décroisement entre les différentes directions chargées du renseignement ? Il semble que l'effort budgétaire profite principalement à la DRM et à la DRSD et soit alloué plus à leurs moyens techniques qu'aux carrières et au recrutement en leur sein.

Le projet de LPM réduit de huit à trois l'ambition capacitaire pour les avions légers de surveillance et de renseignement (ALSR). Quel est le rôle de ces équipements pour les armées et la DGSE, sachant que cette dernière est dotée de capacités propres ?

M. Bernard Émié. La DRM et la DRSD sont des services de renseignement du premier cercle mais les ordres de grandeurs de leurs moyens n'ont rien à voir avec ceux de la

DGSE. Ils bénéficient d'une hausse justifiée de leur budget mais les crédits pour le renseignement profiteront d'abord à la DGSE. Le service n'est pas mis de côté, bien au contraire. Je redis mon espoir de tangenter les 5 milliards d'euros.

Les ALSR relèvent de la DRM. Je ne peux donc pas vous répondre sur ce point. Le Service dispose de ses propres avions qu'il loue, ce qui ne va pas sans poser de problèmes. À ce stade, il possède les capacités et l'autonomie nécessaires pour répondre aux sollicitations. De temps en temps, nous pouvons faire appel à des appareils des forces spéciales pour observer un théâtre tactique dans une zone où nous agissons de manière coordonnée.

M. Loïc Kervran (HOR). Le groupe Horizons note avec satisfaction l'effort en faveur du renseignement car celui-ci est particulièrement adapté aux menaces actuelles – évolutives, sournoises, hybrides. C'est l'arme du XXI^e siècle. Cet outil incarne aussi la souveraineté car sa mission est fondée sur la connaissance, l'anticipation ainsi que l'autonomie de décision et d'action. L'excellence de son renseignement, et singulièrement de son service secret spécial, est l'une des raisons d'espérer pour la France, pour reprendre le titre d'un livre qui vous est cher.

Vous avez évoqué les modifications normatives prévues par le projet de LPM. D'autres modifications législatives sont-elles nécessaires à vos yeux pour faire face aux nouvelles menaces ?

M. Bernard Émié. En tant que président de la commission de vérification des fonds spéciaux et membre de la délégation parlementaire au renseignement, vous avez joué un rôle éminent dans l'appropriation, ô combien importante, du monde du renseignement par le Parlement sous la précédente législature. La visite du président de la commission très rapidement après son élection s'inscrit dans la même logique d'interaction bienvenue.

Oui, le renseignement est l'arme du XXI^e siècle. Le retour sur investissement est gigantesque et immédiat. Faute d'exposition, la DGSE souffre d'un manque de valorisation de son travail dans la protection de nos compatriotes et de l'État.

Il est en effet des domaines dans lesquels j'aurais souhaité d'autres aménagements normatifs. Je pense en particulier aux algorithmes mais le mot fait peur – je le comprends. La décision a été prise de ne pas élargir leur champ d'application, et je la respecte. Mon but est de faire fonctionner ce que j'ai à ma disposition mais je serai heureux si on venait demain à m'en donner davantage. Oui, il y a des marges de progression pour les prochaines LPM.

*

* *

La séance est levée à quinze heures quinze.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Jean-Philippe Ardouin, Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Christophe Blanchet, M. Frédéric Boccaletti, M. Vincent Bru, Mme Caroline Colombier, M. Thomas Gassilloud, M. Christian Girard, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, M. Jean-Michel Jacques, M. Loïc Kervran, M. Jean-Charles Larsonneur, Mme Delphine Lingemann, Mme Michèle Martinez, Mme Josy Poueyto, Mme Natalia Pouzyreff, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Aurélien Saintoul, Mme Nathalie Serre, M. Philippe Sorez, M. Jean-Louis Thiériot, Mme Sabine Thillaye, Mme Mélanie Thomin

Excusés. - M. Mounir Belhamiti, M. Christophe Bex, Mme Yaël Braun-Pivet, M. Steve Chailloux, Mme Cyrielle Chatelain, M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Anne Genetet, M. Bastien Lachaud, M. Olivier Marleix, M. Pierre Morel-À-L'Huissier, Mme Valérie Rabault, M. Fabien Roussel, Mme Isabelle Santiago, M. Mikaele Seo